

	Instruction : Isolement du réseau en cas de pollution accidentelle		N° : SHE-I-01
			Page : 1 / 3
			Date : 02 Février 2021
			Edition : 7
REDACTION Nom : L. JUBAULT Visa : 	VERIFICATION Nom : F. BOURBIGOT Visa : 	APPROBATION Nom : F. JANVIER Visa : 	Diffusion contrôlée : <input checked="" type="checkbox"/> Lotions <input checked="" type="checkbox"/> Stockage MPC

Objet

Cette procédure donne les consignes à suivre pour isoler le réseau d'égout de Eurowipes du réseau d'assainissement urbain.

Domaine d'application

La procédure s'applique dans le cadre d'une pollution accidentelle localisée dans la zone de Fabrication des Lotions ou dans la zone Process à chaud. Le cas d'une pollution au local de stockage fait l'objet d'un cas particulier.

Matériel

Clé à vanne, barre à mine

ISOLEMENT DU RESEAU :

- ▶ Se munir de la barre à mine et de la clé à vanne, situées dans le local Maintenance.
- ▶ Se faire accompagner par le chef d'équipe ou un technicien Maintenance jusqu'à la plaque d'égout (repérée sur le plan feuille 3). L'ouvrir à l'aide de la barre à mine.
- ▶ Descendre à l'échelle et fermer la vanne (sens inverse des aiguilles d'une montre).

- ▶ Refermer la plaque.
- ▶ Prévenir SUEZ Eau France
 - tél. Urgences : 02 37 52 98 85
 - fax. Urgences : 02 33 28 87 01
 - (faxer la FDS et la fiche technique du produit ou de la lotion)
- ▶ Analyser les causes et réaliser l(es) action(s) corrective(s)
- ▶ Faire venir si besoin la Société de pompage SVR

- tél. 02 37 35 38 50
 - fax. 02 37 91 09 77

	Instruction : Isolement du réseau en cas de pollution accidentelle	N° : SHE-I-01
		Page : 2 / 3
		Date : 02 Février 2021
		Edition : 7

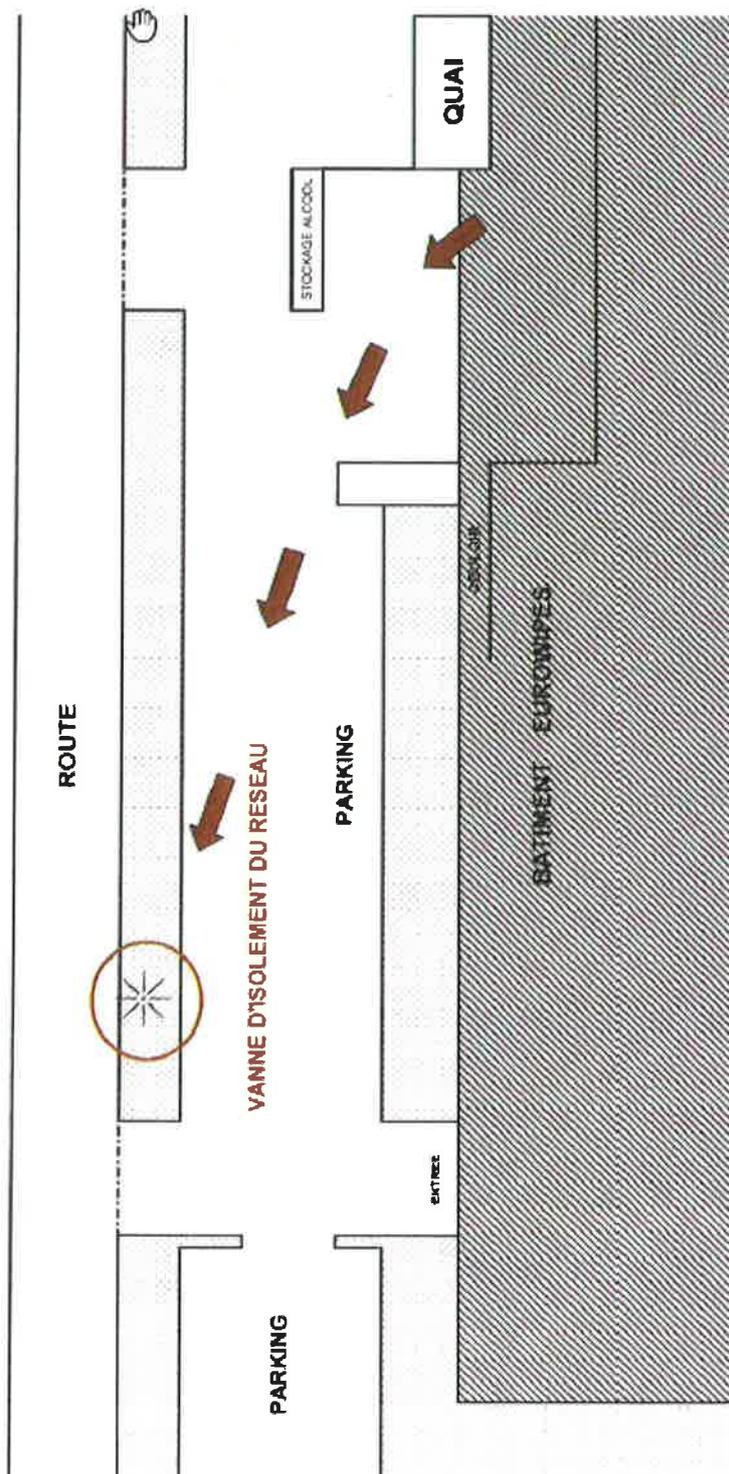
RE-OUVERTURE :

- ▶ Se munir de la barre à mine et de la clé à vanne, situées dans le local Maintenance.
- ▶ Se faire accompagner jusqu'à la plaque d'égout. L'ouvrir à l'aide de la barre à mine.
- ▶ Ré-ouvrir la vanne (sens des aiguilles d'une montre) ↻
- ▶ Refermer la plaque.

CAS PARTICULIER : *Pollution accidentelle localisée au Stockage Matières Chimiques*

Ce local est situé sur rétention dont la vanne de sortie est située entre le compacteur et la benne à carton (zone Déchets). Cette vanne est en permanence fermée ce qui empêche tout déversement dans le réseau de matière chimique pure.

Contactez la société de pompage *SVR* (voir coordonnées ci-dessus) pour faire procéder au pompage du contenu de la rétention.



Révision du document dans le cadre de la revue documentaire conformément à la procédure GES-P-01

